

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du jeudi 06 juillet 2023

Le Conseil municipal, légalement convoqué en application du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain DROUET, le jeudi 06 juillet 2023 à 20 heures 00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Approbation du Conseil municipal du 09 juin 2023

Décisions du Maire :

Propositions de délibération :

COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 02

Mouvements comptables

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2023-2024

Actualisation

Infos et points divers :

CCCR : actualités

Conseil municipal : les adjoints

Voirie : actualités

PLUi : emplacement réservé (projet)

CCAS : point activités

Commission école : compte rendu (rapport RPI)

Dates à retenir :

Prochain conseil municipal : (à définir)

Commission bâtiment : (à définir)

Commission cimetière : (à définir)

Spectacle et feu d'artifice : vendredi 14 juillet 2023

Marché Les Heures Gourmandes : jeudi 20 juillet 2023 de 18h00 à 23h00

Inauguration de la chapelle Saint-Hubert : samedi 16 septembre 2023

Journées européennes du patrimoine : samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023

Hermitrail, trail : dimanche 17 septembre 2023

Itinérance France Services aux Hermites : vendredi 27 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Présents : Monsieur Alain DROUET, Madame Aurélie BELDAN, Monsieur Éric SOETAERT, Madame Lucie OGER, Monsieur Jean-François LECLERC, Monsieur Stéphane VERDIER, Monsieur Emmanuel SAUVAGE DE BRANTES, Madame Vérane MAILLER ;

Absents représentés : Monsieur Olivier BIZIEUX ;

Absents et Absents excusés : Monsieur François SALGÉ, Monsieur Christophe Riant, Monsieur Louis DE BEAUNAY, Madame Eloïse DROUET, Monsieur Jean-Jacques BESNIER, Madame Geneviève RIPPON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de la séance : Madame Lucie OGER, Madame Betty BLINE, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code général des collectivités territoriales.

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil municipal

Achats

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	DÉSIGNATION	INTERVENANT	MONTANT HT	MONTANT TTC
2023_038	30/06/2023	COMMUNE	RAMETTES PAPIER (MAIRIE - ECOLE)	TEREYGEOL ENTREPRISES	525,50	630,60
2023_039	30/06/2023	COMMUNE	PROTECTION HAUT RELIEF EGLISE (SIT02)	GUEBLE	437,95	525,54
2023_040	30/06/2023	COMMUNE	DEPANNAGE LAVE VAISSELLE CANTINE	BENARD	184,36	221,23
2023_041	30/06/2023	COMMUNE	GNR TRACTEUR	CHAVIGNY ENERGIE	1 787,00	2 144,40

Autorisations occupations sols

DATE	AOS	SITUATION DU BIEN	PROPRIETAIRE DU BIEN	Travaux
12/06/2023	DP03711623R0005	La Grange	EARL LA GRANGE CREPIN	Installation générateur bi-axes photovoltaïque
02/06/2023	DP03711623R0006	12 rue de La Fontaine	AESE sas	Installation de 16 panneaux photovoltaïques

Le procès-verbal du vendredi 09 juin 2023 a été adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil

DE_2023_038 COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°02

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2530.00	
60622	Carburants	-1000.00	
60623	Alimentation	-530.00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	-1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
231 - 173	Immobilisations corporelles en cours	2530.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		2530.00
TOTAL :		2530.00	2530.00
TOTAL :		2530.00	2530.00

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée**Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0****Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 11/07/2023 et de l'affichage le 11/07/2023
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 11/07/2023 037-213701162-20230706-DE_2023_038-DE

DE_2023_039 TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2023-2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21 et L2331-2 ;

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public ;

Considérant l'attribution du marché à procédure adaptée (MAPA) relative à la fourniture et à la livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire au prestataire API RESTAURATION dont le siège social est situé au 384 rue du Général de Gaulle - BP 85 - 59370 Mons-en-Barœul suite à l'analyse des offres en date du 25 juin 2021 ;

Considérant l'actualisation des prix datée du 13 juin 2023 communiquée par ledit prestataire, avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2023 ;

Monsieur le Maire, après exposé du contexte inflationniste rapporté par le prestataire ainsi que des charges supportées par la Collectivité pour le fonctionnement de la cantine scolaire, propose de fixer les tarifs 2023-2024 comme suit :

Prix d'un repas Primaire : 4.38 € TTC

Prix d'un repas Adulte : 4.57 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de fixer pour l'année scolaire 2023-2024 à 4.38 € TTC le prix d'un repas Primaire et à 4.57 € TTC le prix d'un repas Adulte.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches pour l'application de ces tarifs et d'en assurer la communication.

Résultat du vote : Adoptée**Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0****Abstention : 0 Refus : 0**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 11/07/2023 et de l'affichage le 11/07/2023
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 11/07/2023 037-213701162-20230706-DE_2023_039-DE

Infos et points divers :**CCCR : actualités**

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), le projet d'implantation d'un centre à La Ferrière se confirme pour 2024.

Concernant le centre aquatique intercommunal Castel'eau, la décision a été prise de le fermer au mois d'août par manque de personnel.

Enfin, sur le futur marché du ramassage des ordures ménagères, les plis seront ouverts prochainement.

Conseil municipal : les adjoints

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Aurélie BELDAN va quitter ses fonctions de 2^{ème} Adjointe et de Conseillère municipale en raison d'impératifs personnels l'amenant à changer de région. En prévision de son remplacement, Madame Vérane MAILLER, Conseillère municipale, présentera sa candidature en temps voulu, candidature d'emblée saluée par Monsieur le Maire et les Élus.

Voirie : actualités

Monsieur le Maire rapporte que dans le cadre du groupement de commandes Voirie 2023, les travaux ont débuté : pour mémoire, ces travaux de réfection concernent la route de Marray, la rue de l'Enfer et diverses voies communales dans une moindre proportion.

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue du 11 Novembre, quant à eux, font toujours l'objet d'une analyse sur la présence ou non d'amiante avec un début d'intervention attendu dès septembre.

Monsieur le Maire informe par ailleurs qu'un accident de la circulation sans gravité a eu lieu route de Couture (D372) sans qu'il ne soit décidé pour l'heure d'aménager une signalétique de ralentissement : les dispositions prises par le particulier visant à tailler la bordure de sa propriété devraient suffire en l'état à ce qu'un accident de cette nature ne se reproduise pas.

A signaler également qu'une demande d'autorisation de fermeture d'un chemin communal (La Berthonnière) en prévision d'un évènement d'ordre privé n'a pas été actée, pour des raisons évidentes liées à la libre circulation des véhicules : le demandeur a été invité à prendre les précautions d'usage pour sécuriser sa propriété en la circonstance.

PLUi : emplacement réservé (projet)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la rédaction du PLUi, plusieurs zones ont fait l'objet d'« emplacements réservés » (ER) par la Collectivité, en prévision d'une affectation prédéterminée.

Dans ce contexte, un bien immobilier va être vendu à La Vallée Germain, ce qui amène à reconsidérer un ER pour un projet d'aménagement d'un chemin de randonnée : l'opération consisterait à négocier avec le propriétaire actuel la déviation d'une portion de voie pour contourner un bâtiment et assurer ainsi une continuité au chemin communal. A la présentation du projet, les Élus exposent une autre possibilité consistant à réaliser une portion de voie ne nécessitant pas le contournement dudit bâtiment, objet de la réflexion : Monsieur le Maire prend acte et étudiera cette suggestion.

CCAS : point activités

Madame Aurélie BELDAN prend la parole pour rapporter les sujets abordés lors de la commission CCAS du 3 juillet : les différentes manifestations organisées ont dans l'ensemble mobilisé les enfants, comme le Ciné-gôûter en février ou bien la sortie récréative des adolescents au Sensas Tours (très appréciée) et les ateliers jeux des Olympiades en juin.

Concernant la communication de ces évènements, Madame Vérane MAILLER souligne qu'elle doit être optimisée en privilégiant d'avantage Internet et les textos plutôt que les flyers dans les cartables, trop souvent oubliés.

Commission école : compte rendu (rapport RPI)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le rapport définitif des évaluateurs du RPI Monthodon-Les Hermites a été présenté, sans soulever de remarques particulières : les points d'amélioration sur l'environnement scolaire aux Hermites sont relevés notamment sur le plan « sécurité » avec des aménagements sommaires à prévoir.

En marge de ce rapport, il est souligné la mise en place d'une nouvelle organisation de la pause méridienne avec un temps de répartition des élèves mieux étudié en concertation avec les Enseignants.

Epannage

Monsieur le Maire rapporte que le programme prévisionnel d'épandage de juin à décembre 2023 a été communiqué par Tours métropole : ce programme informe que 172 tonnes de boues seront répandues sur le territoire, stockées sur la parcelle BELA03006 soit au sud-est de la Commune dans une zone située entre Vautourneux, la Renardière et les Maisons Neuves.

Les Elus présents accueillent très défavorablement ce programme au motif que les études transmises n'informent pas suffisamment sur les composants tels que les perturbateurs endocriniens, les antibiotiques ou bien encore les résidus de microplastiques. Les conséquences de ces substances sur l'organisme étant sur le plan médical parfaitement connues, il apparaît plus que nécessaire de manifester le mécontentement de la Commune en renouvelant son refus de voir ces épandages se répéter sur son territoire au nom du « principe de précaution ».

Monsieur le Maire prend acte de cette position qu'il soutient : un courrier en ce sens sera adressé à Monsieur le Préfet.

Le Service national universel (SNU)

Sur le SNU, Monsieur le Maire invite les Élus à présenter des missions susceptibles d'être proposées aux jeunes gens (de 15 à 17 ans) désireux de s'investir dans des actions d'intérêt général. Retenir que l'adolescent qui pourrait être accueilli devra être encadré par un Élu ce qui nécessitera de la disponibilité et une surveillance certaine, la jeune personne étant alors sous la responsabilité de la Collectivité, le temps de sa mission. A suivre au vue des propositions qui pourront être faites.

Dates à retenir :

Prochain conseil municipal : mercredi 27 septembre

Commission bâtiment : vendredi 15 septembre à 09h00

Spectacle et feu d'artifice : vendredi 14 juillet 2023

Marché Les Heures Gourmandes : jeudi 20 juillet 2023 de 18h00 à 23h00

Inauguration de la chapelle Saint-Hubert : samedi 16 septembre 2023 à 16h00

Journées européennes du patrimoine : samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023

Hermitrail, trail : dimanche 17 septembre 2023

Itinérance France Services aux Hermites : vendredi 27 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil municipal est close à 23 h 00.

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 06 juillet 2023 par objet

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
06/07/2023	DE_2023_038	COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°02	61
06/07/2023	DE_2023_039	TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2023-2024	62

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 06 juillet 2023 par numéro

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
06/07/2023	DE_2023_038	COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°02	61
06/07/2023	DE_2023_039	TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2023-2024	62

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 06 juillet 2023 par nomenclature

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
7.1 Décisions budgétaires			
06/07/2023	DE_2023_038	COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°02	61
7.10 Divers			
06/07/2023	DE_2023_039	TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2023-2024	62

Signatures

Le Maire
Alain DROUET

L'élue secrétaire de séance
Lucie OGER

Convocation

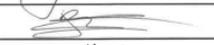
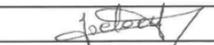
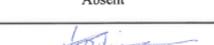
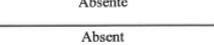
Courriels des destinataires	Confirmation
mairie@leshermites.fr	Réception confirmée le 30/06/2023 à 11:06
a.drouet@leshermites.fr	aucune
f.salge@leshermites.fr	Réception confirmée le 30/06/2023 à 14:42
a.beldan@leshermites.fr	Réception confirmée le 30/06/2023 à 17:01
c.riant@leshermites.fr	Réception confirmée le 01/07/2023 à 09:34
soetaert.eric@gmail.com	Réception confirmée le 02/07/2023 à 12:52
bizieux.olivier@wanadoo.fr	Réception confirmée le 04/07/2023 à 17:39
ogermadeleine@gmail.com	aucune
jf-leclerc@orange.fr	aucune
louis-de-beunay@orange.fr	aucune
verdierstephane@orange.fr	aucune
feha.drouet@gmail.com	aucune
jjbesnier@hotmail.fr	Réception confirmée le 30/06/2023 à 14:58
genevieverippon@hotmail.fr	aucune
edebrantes@gmail.com	Réception confirmée le 30/06/2023 à 14:51
verane.gigaud@gmail.com	Réception confirmée le 30/06/2023 à 11:15

République Française
Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
COMMUNE DE LES HERMITES

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 06/07/2023

Date de la convocation: 30/06/2023

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DROUET Alain	Maire	
SALGÉ François	Adjoint Au Maire	Absent
BELDAN Aurélie	Adjointe Au Maire	
RIANT Christophe	Adjoint Au Maire	Absent
SOETAERT Eric	Conseiller Municipal	
BIZIEUX Olivier	Conseiller Municipal	Représenté par SOETAERT Eric
OGER Lucie	Conseillère Municipale	
LECLERC Jean-François	Conseiller Municipal	
DE BEAUNAY Louis	Conseiller Municipal	Absent
VERDIER Stéphane	Conseiller Municipal	
DROUET Eloïse	Conseillère Municipale	Absente
BESNIER Jean-Jacques	Conseiller Municipal	Absent
RIPPON Geneviève	Conseillère Municipale	Absente
SAUVAGE DE BRANTES Emmanuel	Conseiller Municipal	
MAILLER Vérane	Conseillère Municipale	

Elu secrétaire de séance : Lucie OGER